

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance ordinaire du 01 décembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7	Date de la convocation 25.11.16 Date d'affichage de la présente délibération 01.12.16
Numéro de délibération : 63-2016	

Le premier décembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François M. VINCENT Théo
Absents : - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour des Travaux de prolongation du réseau d'eaux usées des Forests

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation de logements et d'aménagement sont en cours aux Forests et qu'il conviendrait de prolonger le réseau d'eaux usées dans ce secteur.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent bénéficier en la circonstance d'une aide financière du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à : 18 635.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Considérant et approuvant l'exposé de son Président,
- sollicite du Conseil Départemental des Hautes-Alpes une aide financière la plus élevée possible,
- sollicite également de ce partenaire la dérogation d'effectuer ces travaux préalablement à la décision d'attribution de subvention,
- autorise le Maire à agir pour le compte de la Commune et à signer tous les documents subséquents à intervenir

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

